



Foulées Vichyssoises 2023

RÈGLEMENT

Organisation

La 24^o édition des « Foulées Vichyssoises » est organisée le **dimanche 19 mars 2023** par le Racing Club Vichy Athlétisme avec le soutien des villes de Vichy et Bellerive-sur-Allier.

Comme les années précédentes, la manifestation comprend les courses du semi-marathon et du 10 km.

Cette année, c'est aussi le grand retour des courses jeunes avec trois nouvelles épreuves des catégories Eveil Athlé à Minimes sur 500 m, 1 000 m et 1 500 m.

Mesures sanitaires

Pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, l'organisation des Foulées Vichyssoises appliquera les mesures sanitaires en vigueur à la date à la course (réglementation nationales et dispositions particulières de la Fédération Française d'Athlétisme).

Ces mesures seront, si nécessité, détaillées dans un document annexe, susceptible d'évoluer, consultable et téléchargeable sur le site Internet des Foulées Vichyssoises.

Programme

- ☐ **9h00** Départ du semi-marathon, course ouverte à tous à partir de la catégorie Juniors (nés en 2005 et avant).
- ☐ **9h15** Départ du 1 500, course ouverte aux Minimes (2008-2009)
- ☐ **9h25** Départ du 1 000 m, course ouverte aux Poussins et Benjamins (2010-2013)
- ☐ **9h45** Départ du 500 m, course ouverte aux Eveil athlé (2014-2016)
- ☐ **11h00** Départ du 10 km à 11h00. Course ouverte à tous à partir de la catégorie Cadets (nés en 2007 et avant).

Les podiums garçons et filles de chaque catégories auront lieu à partir de 10H15 au palais du lac

Parcours

Nouveau parcours autour du Lac d'Allier – sur les communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy – et le centre-ville de Vichy :

- ☐ Le semi-marathon comporte deux boucles identiques dans le parc du Centre Omnisports, autour du Lac d'Allier et dans le centre-ville de Vichy.
- ☐ Le 10 km comporte une boucle autour du Lac d'Allier et dans le centre-ville de Vichy.
- ☐ Départs et arrivées dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, parking du Palais du Lac et du Palais des Sports sur la commune de Bellerive-sur-Allier.

Foulées Vichysoises – 2023 – Règlement

- ☐ Pour le semi-marathon, passage devant le Palais des Sports puis entrée dans le parc du Centre Omnisports, franchissement de la rivière artificielle par la nouvelle passerelle et retour sur les berges de l'Allier en rive gauche jusqu'au Sporting rive gauche.
- ☐ Pour le 10 km, sortie par le sud du parking, berges de l'Allier en rive gauche jusqu'au Sporting rive gauche.
- ☐ Traversée du Sporting rive gauche, puis traversée de l'Allier sur le Pont de Bellerive.
- ☐ Traversée du Parc Napoléon depuis la berge haute jusqu'au rond-point central puis rejoindre le boulevard des Etats-Unis à droite.
- ☐ Boulevard des Etats-Unis, puis boulevard de Russie à gauche et remontée de la rue du Casino jusqu'à la place Victor Hugo.
- ☐ Bref passage rue Clémenceau puis remontée de l'avenue du Président Doumer jusqu'à la place Lasteyras avant de rejoindre la rue de Paris.
- ☐ Descente des rues de Paris et Lucas, avenue du Général Dwight Eisenhower jusqu'au Parc Napoléon.
- ☐ Sortie nord du Parc Napoléon, quai d'Allier et piste cyclable des boulevards des Maréchaux de Lattre de Tassigny et Franchet d'Espérey.
- ☐ Traversée de l'Allier sur le Pont de l'Europe, contournement du parking au bord de l'eau jusqu'à la Tour des Juges, avant d'entrée dans parking du Palais du Lac.

Les voies empruntées par le parcours ont des revêtements et des adhérences variables (stabilisé, bitume, béton, bois, pierre, pavés...) et sont parsemées d'obstacles éventuels (trottoirs, rétrécissements, mobiliers urbains, croisements de coureurs...). Il appartient à chaque participant d'être vigilant pour sa propre sécurité et pour la sécurité des autres participants et spectateurs. L'organisateur de la course ne serait être tenu responsable d'un accident résultant du manque d'attention du participant.

Sas préférentiel

Un sas préférentiel sur la ligne de départ est ouvert sur demande à l'inscription aux coureurs pouvant justifier un résultat en course inférieur aux temps suivants :

- ☐ Sur 10 km, 34 minutes pour les hommes et 41 minutes pour les femmes ;
- ☐ Sur semi-marathon, 1 heure 20 minutes pour les hommes et 1 heure 35 minutes pour les femmes.

Assurances

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence. En outre, l'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dommages corporels causés à des participants non assurés personnellement.

Sécurité

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs officiels de l'organisation.

Le service médical se compose d'un médecin et des secouristes de l'UNASS 03.

Un coureur présentant des signes de défaillance physique pourra être arrêté par les officiels hors stade ou le service médical.

Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont disposés sur le parcours et à l'arrivée, selon la réglementation en vigueur.

Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les inscriptions par Internet seront privilégiées et seront acceptées jusqu'au vendredi 17 mars 2023 à 12h00 sur le site des Foulées Vichyssoises : www.foulees-vichyssoises.fr

Les inscriptions par écrit seront autorisées et devront nous parvenir au plus tard avant le jeudi 16 mars 2023 à 12h00 à l'adresse suivante : 117 Chemin du Léry, 03700 Serbannes.

Remboursement

Il n'y a pas de remboursement d'engagement possible après le 1^{er} mars, sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation de la course pour des causes indépendantes de la volonté des organisateurs (sécurité, conditions météo, etc.) les inscriptions de l'édition 2023 seront remboursées sur demande par écrit.

Tarifs

Pour tous modes d'inscription : 15 € pour le 10 km et 20 € pour le semi-marathon.

Engagement club ou association : pour 10 engagements, remise de 1 € par engagement.

Inscriptions tarif courses enfants 3€ (REVERSÉ INTEGRALEMENT A L'ASSOCIATION ONCO AND CO)

Retrait des dossards

Uniquement si le dossier est complet.

Une pièce d'identité devra être présentée pour retirer les dossards.

Les retraits des dossards se feront au « Palais du Lac » du Centre Omnisports de Vichy, Route du Pont de l'Europe, Bellerive-sur-Allier :

- Le samedi 18 mars 2023 de 15h30 à 18h00 ;
- Le dimanche 19 mars 2023 à partir de 6h30 et jusqu'à 45 minutes avant le départ de la course.

Aucun dossard ni confirmation d'inscription ne seront envoyés par courrier.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site Internet des Foulées Vichyssoises sur la page « Êtes-vous inscrit ? ».

Certificat médical

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et au non licenciés.

Conformément à l'article L.231-3 du Code du sport, chaque participant doit être en possession, au choix :

- D'une licence « Athlé-compétition », « Athlé loisir » option « running » ou d'un « Pass'running » délivré par la Fédération française d'athlétisme ;

- ☐ D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an au 19 mars 2023.

Chronométrage et contrôle

Les organisateurs des Foulées Vichyssoises ont opté pour un chronométrage avec puces électroniques qui sera fournie lors du retrait des dossards.

Des contrôles antidopage pourront être effectués.

Attention ! Les accompagnateurs courants non-inscrits à la course ou en vélo ne sont pas autorisés.

Services

Parking

Les participants et les accompagnants peuvent stationner leurs voitures sur les sites suivants :

- ☐ Parking de Beauregard (à proximité du parcours de canoë-kayak sur la rivière artificielle) ;
- ☐ Parking de l'hypermarché CORA ;
- ☐ Parking du boulodrome.

Attention ! Il est strictement interdit de stationner le long de la RD6e. Les véhicules contrevenants seront évacués par la fourrière

Consigne

Dépôt des effets personnels possible dans l'enceinte du Palais du Lac.

Vestiaires et douche

Les vestiaires et douches du Palais des Sports sont ouverts aux participants.

Catégories

Catégories d'âge en 2023 (valables jusqu'au 31/08/2023) :

Catégorie	Code	Année de naissance
	MA	1988 et avant
	SE	1989 à 2000
	ES	2001 à 2003
	JU	2004 à 2005
	CA	2006 à 2007
	MI	2008 à 2009
	BE	2010 à 2011
	PO	2012 à 2013
	EA	2014 à 2016
	BB	2017 et après

Détail des catégories Masters :

Catégorie	Code	Année de naissance
	MO	1988 à 1984

Foulées Vichyssoises – 2023 – Règlement

	M1	1983 à 1979
		1978 à 1974
		1973 à 1969
		1968 à 1964
		1963 à 1959
		1958 à 1954
		1953 à 1949
		1948 à 1944
		1943 à 1939
		1938 et avant

Récompenses

Coupe ou médailles aux 3 premiers au scratch homme et femme de chaque course.

Lot aux premiers de chaque catégorie CA, JU, ES, SE, M0 à M10 (pas de cumul) pour le 10 km.

Lot aux premiers de chaque catégorie JU, ES, SE, M0 à M10 (pas de cumul) pour le semi-marathon.

Remise des récompenses à 13h00 au Palais du Lac.

La présence à la cérémonie officielle des récompenses est obligatoire pour recevoir son prix.

Primes

1er(e) H et F sur 10 km : 220€

2eme H et F : 170€

3eme H et F : 120€

1er(e) H et F sur semi marathon : 280€

2eme H et F : 220€

3eme H et F : 170€